

REPONSE HENRI LEROY

16/03/2011

Elu Conseiller Général depuis 1999, je m'inscris dans la cohérence de l'action menée par la majorité départementale, présidée depuis 2008 par Monsieur Eric CIOTTI menée en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Humaines en direction des Seniors, des familles, des jeunes et naturellement des personnes handicapées.

Territoriales, en direction des communes afin de les aider à mener à bien leurs projets.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes consacre par an 500 millions d'Euros à la solidarité humaine.

Le premier acte de soutien à la politique de solidarité menée par le département des Alpes-Maritimes consiste donc à voter le budget et les dispositions qui en découlent en faveur des plus fragiles.

Je vais m'attacher à répondre maintenant à vos trois questions.

- 1) Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le Conseil Général respecte le délai de 2015 ?

Tout conseiller général doit avoir à l'esprit cette échéance. Le Président et l'ensemble des Vice-Présidents veillent à ce que les projets mis en œuvre par les services tiennent compte de cette exigence. Tout équipement nouveau est accessible et les bâtiments devant l'être, sont ou seront mis aux normes dans le cadre d'une programmation annuelle.

Dans le canton, je soutiendrai, comme je l'ai toujours fait, les projets donnant la faveur à des innovations dans le domaine de l'accessibilité pour tous les handicaps.

Les subventions doivent être conditionnées à la présentation d'un volet accessibilité.

Par ailleurs, sur 2011- 2014, la facilité de déplacement et l'équipement des sites extérieurs relevant du Conseil Général, notamment liés aux transports départementaux.

- 2) Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès aux aides à l'autonomie et leur financement intégral ?

Le Conseil général est la collectivité des solidarités. Il a une place primordiale dans certains secteurs pour agir à côté et en direction des personnes fragilisées temporairement ou définitivement. Le candidat au mandat de Conseiller Général s'engage bien, en connaissance de cause, dans une démarche solidaire. La question de l'accès aux aides à l'autonomie et leur financement intégral dépasse pourtant l'échelon du département car les dispositifs relèvent de l'Etat qui légifère pour assurer l'égalité de traitement des handicapés dans tout le territoire national. En tant que conseiller général, je soutiendrai bien sûr, et comme je l'ai toujours fait, toutes les initiatives du département de nature à mettre en œuvre une politique plus juste et plus humaine en direction des handicapés.

Ainsi, au-delà de ses compétences traditionnelles, le Conseil Général des Alpes-Maritimes a engagé une politique volontariste en matière de handicap en intervenant notamment en faveur des jeunes handicapés (compétence de l'Etat) :

- plus de 10 millions d'Euros investis dans les structures d'accueil pour jeunes handicapés (Mougins, Menton)
- financement de 35 auxiliaires de vie scolaire itinérants
- accès aux sports : Handi-voile, handi-ski, handi-tennis, handi-équitation

Par ailleurs, en 2011-2014, de nouvelles branches du handisport seront créées venant s'ajouter à celles déjà existantes :

-création d'une pratique de handi-randonnée par l'acquisition de fauteuils tout terrain et du handi-voile libre.

-nouveaux bateaux pour le handi-voile, création d'une tournée handi-ski dans les stations du département, création d'un tournoi de handi- tennis, acquisition de matériels pour le handi-équitation.

3) Quelle politique et quels moyens compte-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès à cette offre de service de qualité et de proximité ?

2011-2014, j'entends, au sein de la Majorité départementale, soutenir l'ensemble des actions menées concrètement en direction des personnes handicapées afin que soit poursuivi et développé le travail accompli.

1- Le conseil général dispose, comme vous le soulignez, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ouverte en 2006. En 2010, la MDPH a instruit 43000 demandes et reçu 18000 usagers. Son coût global annuel s'élève à 4 millions d'euros dont 50 % est pris en charge par le département.

Le Conseiller Général doit soutenir auprès de ses collègues, et surtout celui en charge de l'action sociale du département, les moyens à attribuer à la MDPH, comme à tous les services sociaux de proximité (PMI...) afin de mieux diffuser l'information de leurs droits aux handicapés, et à leurs familles. L'information mais aussi la formation des personnels, même dans des domaines qui n'y sont pas directement liés.

Je rappellerai à cet égard que la MDPH des Alpes-Maritimes bénéficiait au 31 décembre 2009, de la mise à disposition par le Conseil général de près de 57 agents (équivalents temps plein)

2- J'ai voté le Schéma Départemental d'Aide aux Personnes Handicapées actuellement en vigueur (2007-2011). Sur les 465 places en établissement prévues, 381 sont pourvues ; sur les 240 pour handicapés vieillissant 70 sont finalisés. Un appel à projet est en cours pour compléter le dispositif : 241 places, 74 places pour handicapés vieillissant, 4 services d'accompagnement à domicile.

3- L'aide à l'hébergement dans les structures d'accueil, qui concerne 1251 personnes, se chiffre à 57 Millions d'Euros. En 2010, 1,1 million d'Euros ont été investis pour soutenir l'ouverture de nouvelles structures (Cannes et Ascros).Le Conseil Général a investi au-delà de ces compétences dans les structures d'accueil pour les enfants en situation de handicap : plus de 11 millions d'euros pour les établissements de Mougins, Menton, Nice .

4- 3768 personnes sont prises en charge à domicile grâce aux aides qui leur sont proposées par le Conseil Général qui mobilisent 31 millions d'Euros. Actuellement 2300 personnes bénéficient d'une allocation compensatrice « tierce personne » et la prestation de compensation du handicap concerne 1320 personnes (en hausse de 97 % par rapport à 2009).

Au total, cette politique de solidarité envers les handicapés représente une enveloppe annuelle de 92 millions d'Euros, soit près du quart du budget social du département des Alpes-Maritimes.